



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

## Tarifs d'évacuation des eaux Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

### EVACUATION DES EAUX

#### Taxe d'épuration au m<sup>3</sup> consommé

(passant de CHF 2.—à CHF 2.25)

CHF 2.25.--/m<sup>3</sup>

#### Eaux claires (EC)

(passant de CHF 0.40 à CHF 0.80)

Taxe d'utilisation du collecteur (m<sup>2</sup> de surface construite)

CHF 0.80 /m<sup>2</sup>

#### Taxe d'utilisation du collecteur eaux usées (EU) au m<sup>3</sup> consommé

(passant de CHF 0.60/m<sup>3</sup> à CHF 0.80)

CHF 0.80 /m<sup>3</sup>

#### Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Adopté en séance de Municipalité le 15 novembre 2021

Adopté en séance du Conseil général du 9 décembre 2021 (préavis sur le budget 2022)

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic \* La Secrétaire \*



Philippe Thévoz Vitalia Torry

Affiché au pilier public le 14 décembre 2021

Délai de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours qui s'exerce par écrit dans les trente jours à partir de la date d'affichage. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs de recours. La décision attaquée est jointe au recours